

RESTAURANT SCOLAIRE

INSCRIPTIONS

Rentrée 2017/2018

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, les inscriptions se feront

uniquement la semaine du 26 au 30 juin 2017 :

à la Mairie :

Lundi 26 Juin

Mercredi 28 Juin

Vendredi 30 juin

9H00/12H15

par mail « vduporge.mairie@cerans-foulletourte.fr »

ou bien déposées à « l'accueil de la mairie » ou dans « la boîte aux lettres ».



Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne pourra être pris en compte

La fréquentation du restaurant scolaire est soumise à une inscription obligatoire

Aucun repas sans inscription ne sera toléré.

Les tarifs sont en fonction du quotient familial qui sera déterminé lors de l'inscription.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription (au verso)
- Permis de Bonne Conduite signé de l'enfant
- **NOUVEAU** : Photocopie de l'attestation de **quotient familial de la CAF** mois en cours (à demander à la CAF, ou sur internet www.caf.fr en vous munissant de votre n° allocataire, de votre code confidentiel et du jour et mois de naissance de l'allocataire)
- Photocopie livret de famille (nouveaux inscrits ou si changement)
- RIB (si nouvelle demande de prélèvement ou changement de coordonnées bancaires)

→